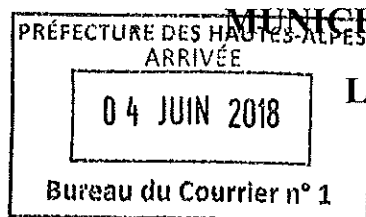


REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

Département des
HAUTES-ALPES



LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°18 -2018

Nombre de Conseillers

En exercice: 10

Séance du Jeudi 24 mai 2018

Présents : 6

Pouvoir : 1

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 24 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M.COSTORIER Rémi, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M.ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, M.POUILLARD Pierre.

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Roger MARTIN

Pouvoir : Roger MARTIN donne pouvoir à Rémi COSTORIER

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Subvention aux associations

Le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 13 000 €.

Le maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association qui a fait une demande :

Comité des fêtes	2 300 €
Comité des fêtes (feu d'artifices)	2 800 €
Aînés ruraux	150 €
Société de chasse	350 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	200 €
Association La Marelle	1 900 €
(dont 1 300 € pour « A Livres Perchés »)	
Société Val de Déoule	250 €
Coopérative scolaire	1 350 €
Fonds Solidarité Logement	90 €
Secours catholique	100 €

Fondation Patrimoine (Adhésion)	50 €
Croix-Rouge Française	50 €
Conseil Municipal Jeunes	500 €
ADMR (Tallard)	250€
Lutte contre le cancer	250 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré le jeudi 24 mai 2018

Le Maire

Rémi COSTORIER

